



SSA et IMT : les organisations syndicales de la DGCCRF enfin reçues au niveau ministériel !

Paris, le 24 juin 2022

Les organisations syndicales de la DGCCRF et leurs fédérations ministérielles ont été reçues ce jour par MM. Malo CARTON et Antonin DUMONT, du cabinet du ministre de l'Economie, Bruno LE MAIRE, ainsi que la Secrétaire générale du ministère, Mme Marie-Anne BARBAT-LAYANI et Mme Virginie BEAUMEUNIER, Directrice générale de la CCRF, sur la réforme de la sécurité sanitaire des aliments (SSA).

Selon le ministère, cette réforme a été pensée dans un temps long et le récent arbitrage de transfert de la sécurité sanitaire des aliments à la Direction générale de l'Alimentation (DGAI) en serait l'issue.

La **CFDT** a davantage une impression de précipitation pour une réforme passée entre deux élections et deux gouvernements. En effet, difficile de ne pas faire un lien entre ce calendrier précipité et les récents scandales alimentaires.

Le ministère a indiqué que cette réforme n'a pas pour but de « dévitaliser » la DGCCRF mais au contraire poursuivrait deux objectifs :

- rendre plus claire la répartition des missions entre les deux administrations que sont la DGAI et la DGCCRF en matière alimentaire,
- recentrer et conforter la DGCCRF sur ses missions de protection du consommateur, de défense du pouvoir d'achat et de relations commerciales entre professionnels.

Un calendrier qui reste flou

La **CFDT** note que le calendrier du transfert reste flou : la première échéance annoncée au **1^{er} janvier 2023** est d'ores et déjà **oubliée**. La DGCCRF espère de son côté qu'il sera finalisé « à la **fin du 1^{er} trimestre 2023** ». **Pendant cette période de transition, le ministre de l'Agriculture peut disposer de la DGCCRF pour les contrôles de SSA.**

A la demande de la **CFDT**, le ministère a expliqué que **cette mise à disposition avait vocation à s'éteindre lorsque le transfert de mission sera effectif**. Il s'agirait donc uniquement d'un schéma de transition. La CFDT espère un délai court pour le transfert et le respect de l'engagement pris sur le caractère transitoire de la « mise à disposition ». Ceci afin d'éviter que, sur le terrain, des agents de la DGCCRF continuent à être positionnés sur les missions perdues.

Pour mettre en place cette réforme, **huit groupes de travail mixtes DGCCRF-DGAI de 8 à 10 personnes sont constitués**. Leur composition précise n'est pas finalisée mais, en réponse à une demande de la CFDT, sera communiquée aux organisations syndicales. Ces groupes de travail réuniront des représentants des deux administrations centrales, des directeurs et directeurs adjoints des services déconcentrés et des représentants du Service commun des laboratoires (SCL). Interpellée par la **CFDT**, Mme BEAUMEUNIER s'est engagée à faire **des points réguliers aux organisations syndicales sur l'avancée de leurs travaux**.

L'administration s'engage sur un arrêté de restructuration

Suite à une interpellation de la **CFDT**, le ministère a indiqué être disposé à prendre **un arrêté de « restructuration » pour les agents concernés** par cette réorganisation, et qui leur ouvrira **des garanties supplémentaires**.

Une facture très lourde pour la DGCCRF et Bercy en termes d'effectifs

Outre le **transfert de 60 ETP déjà acté de la CCRF vers la DGAI**, il a été annoncé que **60 autres ETP du périmètre Bercy (hors CCRF) passeront également à la DGAI en 2023**. La **CFDT** considère que tant la CCRF que les autres directions de Bercy sont déjà exsangues. **Ce transfert de mission n'aurait pas dû s'accompagner de pertes d'ETP, le manque d'effectifs étant déjà chronique dans les différentes directions du ministère** de l'Economie et des Finances.

Certains ont vu dans cette réforme une possibilité de sortie de la CCRF des Directions départementales interministérielles (DDI) : une réponse ambiguë a été apportée à cette question, montrant de l'intérêt pour cette hypothèse sans grande conviction malgré tout. En effet, **le ministère semble davantage envisager un renforcement de l'interdépartementalité plutôt qu'une sortie des DDI**. La **CFDT s'oppose à cette hypothèse** de renforcement de l'interdépartementalité qui dégraderait encore les conditions de travail des collègues.

Toujours pas de garanties pour le SCL

Les conséquences de cette réforme sur le SCL ont également été abordées. **La CFDT a demandé des garanties sur le niveau d'activité pour les laboratoires au-delà des deux années annoncées**. Par ailleurs, le SCL a fait l'objet d'un **audit du Conseil général de l'Economie (CGE)** qui pourrait faire peser une menace sur la pérennité de ses implantations. Le rapport n'est pas encore finalisé mais le ministère s'est engagé à le communiquer aux organisations syndicales lorsque ce sera le cas.

Pas de rapprochement Douane/DGCCRF à l'horizon

Récemment entendues par un sénateur, les organisations syndicales de la CCRF ont été questionnées sur la possibilité d'un rapprochement entre la Douane et la CCRF. Interrogé sur cette éventualité, **le ministère a indiqué clairement qu'il n'y avait aucun projet actuellement à l'étude en ce sens**.

L'IMT enfin revalorisée pour la DGCCRF ?

Suite à une demande de précision de la **CFDT**, le ministère a annoncé que l'indemnité mensuelle de technicité (**IMT**) des agents de la DGCCRF pourrait prochainement être alignée sur le niveau le plus élevé du ministère (**passage de 94,26 € par mois à 106,76 € par mois**). La Secrétaire générale du ministère a toutefois précisé qu'il était d'usage d'intégrer ce type de revalorisation **dans le cadre d'un accord avec les organisations syndicales**. Dès lors, ce point sera ajouté à l'accord récemment finalisé et actuellement soumis aux organisations syndicales pour signature.

Si elle se concrétise, la CFDT se félicite de cette avancée qui bénéficierait à tous les agents de la DGCCRF.

La CFDT demande le même alignement sur le niveau le plus élevé du ministère **pour les agents du SCL** dans le cadre des négociations sociales qui viennent d'y débiter.

Le cabinet du ministre a insisté sur le fait que le ministre était attaché à la DGCCRF, à ses agents et à ses missions qu'il considère encore plus essentielles dans le contexte actuel.

La **CFDT** espère que les actes futurs de notre ministre seront en accord avec ces paroles.